

**PLAN DE BALISAGE**

**SUIVI DE LA DÉCISION D-2014-077**

**TABLE DES MATIÈRES**

1	INTRODUCTION .....	3
2	OBJECTIFS .....	3
3	ACTIVITÉS BALISÉES .....	3
4	CRITÈRES POUR LES SOURCES DE BALISAGE .....	4
5	RÉSULTATS SUR LA RECHERCHE D'ORGANISATEUR DE BALISAGE.....	4
5.1	Cause tarifaire 2017 .....	5
5.2	Cause tarifaire 2018 .....	5
5.3	Cause tarifaire 2019 .....	7

## **1 INTRODUCTION**

1 La Régie de l'énergie (la « Régie »), dans sa décision D-2014-077, demande qu'un exercice  
2 ponctuel de balisage des charges d'exploitation soit mis en place.

3 Dans le cadre de la Cause tarifaire 2015, Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) a  
4 déposé le document B-0205, Gaz Métro-21, Document 28, lequel, propose à la Régie un plan de  
5 balisage des charges d'exploitation ainsi qu'un calendrier de réalisation.

6 Étant donné que les Causes tarifaires 2015 et 2016 seront examinées de façon concomitante  
7 dans le cadre du présent dossier, cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'une approbation  
8 de la Régie. Gaz Métro a cependant poursuivi ses démarches.

## **2 OBJECTIFS**

9 Dans le cadre du présent suivi, Gaz Métro souhaite informer la Régie de la façon suivante :

- 10 • Effectuer un rappel concernant les activités balisées et les critères retenus pour  
11 sélectionner les organisateurs de balisage;
- 12 • Présenter les critères pour les sources de balisage; et
- 13 • Statuer sur la recherche d'organismes de balisage.

## **3 ACTIVITÉS BALISÉES**

14 Gaz Métro rappelle que le balisage des activités suivantes a été proposé à la pièce B-0205,  
15 Gaz Métro-21, Document 28, page 8 :

- 16 1) Le balisage des activités directement liées à la prestation de services à la clientèle :
  - 17 • Les activités reliées à l'exploitation, l'entretien, l'amélioration et le développement du  
18 réseau. Ces activités sont regroupées au secteur de l'Exploitation, et
  - 19 • Les activités reliées aux Services à la clientèle (SAC) soit la Facturation et la relève  
20 de compteur, les Comptes à recevoir, le Recouvrement et l'information clientèle  
21 (Centre de contacts);

- 1        2) Le balisage des activités suivantes, indirectement liées à la prestation de services à la  
2        clientèle :
- 3        • Activités liées aux approvisionnements :
- 4            o Gestion des immeubles,
- 5            o Gestion de la flotte de véhicules, et
- 6            o Gestion de l'approvisionnement de matériel; et
- 7        • Activités liées aux technologies de l'information (ex. : bureautique, communications/  
8        téléphonie, etc.); et
- 9        3) Rémunération : Avantages sociaux.

#### **4 CRITÈRES POUR LES SOURCES DE BALISAGE**

- 10        Gaz Métro réitère que les sources de balisage doivent permettre une représentativité au niveau  
11        du contexte et de sa réalité d'affaires, en mettant l'accent sur :
- 12        • des entreprises de taille et de secteur d'activités comparables à Gaz Métro;
- 13        • un nombre suffisant d'entreprises comparables;
- 14        • l'expérience de l'organisateur de balisage dans les domaines balisés et les banques  
15        d'entreprises comparables;
- 16        • le processus relié au balisage : la qualité et la comparabilité des données obtenues de la  
17        part des entreprises participant au balisage (processus de validation) ainsi que  
18        l'accompagnement offert par l'organisateur de balisage; et
- 19        • la qualité de l'analyse des résultats fournie par l'organisateur du balisage.

#### **5 RÉSULTATS SUR LA RECHERCHE D'ORGANISATEUR DE BALISAGE**

- 20        Voici les résultats, jusqu'à ce jour, relativement à la recherche d'organisateur de balisage, et ce  
21        en fonction de l'échéancier proposé.

### **5.1 CAUSE TARIFAIRE 2017**

1 Deux balisages sont prévus pour le dépôt de la Cause tarifaire 2017. Il s'agit du balisage sur le  
2 service de la Gestion des immeubles et celui des avantages sociaux :

3 • Gestion des immeubles :

4 Gaz Métro a sollicité deux firmes comptables pour un devis, soit les firmes KPMG et  
5 Raymond, Chabot, Grant Thornton (RCGT). Le choix s'est porté sur RCGT (environ  
6 40 000 \$). Gaz Métro travaille actuellement avec la firme afin d'identifier, entre autres, les  
7 indicateurs de performance qui répondront au balisage demandé par la Régie.

8 Gaz Métro prévoit recevoir le résultat du balisage à l'automne 2015.

9 • Avantages sociaux :

10 Gaz Métro a déjà déposé, de façon confidentielle, un balisage sur les avantages sociaux  
11 qui avait été effectué en 2012, intitulé : *Rémunération : Indice des avantages sociaux –*  
12 *Aon Hewitt 2012* par la firme AON-Hewitt. Dans un souci de continuité ainsi que pour  
13 constater l'évolution de la performance de Gaz Métro en ce domaine, Gaz Métro a  
14 mandaté la même firme pour effectuer le balisage des avantages sociaux. Les résultats  
15 de l'analyse devraient être disponibles en début d'année 2016. Le coût du balisage est  
16 estimé à 50 000 \$.

### **5.2 CAUSE TARIFAIRE 2018**

17 Trois balisages sont prévus pour le dépôt de la Cause tarifaire 2018. Il s'agit du balisage du  
18 service de la Gestion de la flotte, de la direction des Services à la clientèle et du secteur  
19 Exploitation.

20 • Gestion de la flotte :

21 Gaz Métro prévoit participer à un balisage qui sera initié par une utilité publique au cours  
22 de l'année 2016. Cette participation permettra d'obtenir des données comparables avec  
23 d'autres gestionnaires de flotte. Cette participation n'entraînera aucuns frais pour  
24 Gaz Métro.

25 • Direction Services à la clientèle (SAC) :

26 Gaz Métro participait à un balisage du SAC auprès de l'American Gas Association (AGA).  
27 Cette participation a cessé depuis l'implantation du projet Héritage.

1 L'AGA n'a pas été retenu dans la liste des organisateurs potentiels du prochain balisage  
2 de la SAC pour les raisons suivantes :

- 3 ○ le balisage de l'AGA comporte une clause de non-divulgence des résultats à tout  
4 organisme réglementaire;
- 5 ○ l'accompagnement ainsi que le processus de validation des données ne sont pas  
6 assez rigoureux.

7 Deux firmes spécialisées sont actuellement examinées pour déterminer si elles peuvent  
8 répondre aux critères de sélection de Gaz Métro.

9 Le choix de l'organisateur de ce balisage devrait être déterminé au cours des prochains  
10 mois, soit avant la fin de l'été. La teneur de l'effort requis de la part de Gaz Métro et/ou de  
11 l'organisateur de balisage choisi, en termes de mise en œuvre du balisage, est difficile à  
12 établir, mais Gaz Métro est confiante qu'elle sera en mesure de respecter l'échéancier  
13 prévu.

14 Le coût devrait se situer entre 35 000 \$ et 50 000 \$.

15 • Secteur Exploitation :

16 Des firmes généralistes et spécialisées ont été approchées afin de déterminer si des  
17 balisages existaient déjà dans le domaine de l'exploitation de réseau gazier. Force est de  
18 constater qu'il n'en existe pas sur le marché canadien et américain actuellement.

19 Gaz Métro a aussi contacté la firme (spécialisée) First Quartile Consulting qui avait déjà  
20 effectué un balisage auprès de distributeurs gaziers aux États-Unis de 1998 à 2001. Celle-  
21 ci propose de reprendre ce balisage et de l'adapter selon les besoins de Gaz Métro pour  
22 répondre à la demande de la Régie. Le coût de cette étude s'élèverait à 300 000 \$US  
23 (environ 400 000 \$CAN). Gaz Métro en a conclu que le coût était trop élevé pour l'exercice  
24 demandé.

25 Gaz Métro a aussi entrepris des démarches auprès des différentes associations du gaz,  
26 soit American Gas Association (AGA) et Canadian Gas Association (CGA). Toutefois, ces  
27 balisages n'ont pas été retenus et ce, pour les mêmes raisons que celles énumérées  
28 précédemment dans la section du balisage SAC.

29 Gaz Métro continue ses démarches pour effectuer un balisage à un coût raisonnable pour  
30 le secteur de l'Exploitation. Gaz Métro maintient quand même l'échéancier prévu.

**5.3 CAUSE TARIFAIRE 2019**

1 En dernier lieu, les balisages sur la gestion de l’approvisionnement de matériel et sur les  
2 technologies de l’information sont prévus être déposés dans le cadre de la Cause tarifaire 2019 :

- 3 • Les démarches pour la recherche d’organismes de balisage dans ces domaines sont  
4 prévues débuter au cours de l’année financière 2015- 2016.

5 En conclusion, Gaz Métro ne prévoit aucune modification à l’égard du plan de balisage et de  
6 l’échéancier proposé à la pièce B-0205, Gaz Métro-21, Document 28, de la Cause tarifaire 2015  
7 déposée dans le cadre du présent dossier.

8 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte de sa réponse au suivi de la décision**  
9 **D-2014-077 relatif au plan de balisage et de s’en déclarer satisfaite.**